

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction des services de transport

Arrêté du 30 juillet 2021

portant retrait de l'agrément de psychologues dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRET2123920A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 30 juillet 2021, les agréments accordés par :

- arrêté du 1^{er} octobre 2019 portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, au titre de psychologue à madame Jessica Hug

- arrêté du 4 février 2021 portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, au titre de psychologue à madame Marion Budin,

pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, cessent d'être valables.